

# Dans l'Eure, la préfète s'acharne sur des Arméniens

Malgré la présence de ses deux enfants de six et huit ans, un couple est maintenu en centre de rétention depuis une semaine.

Vernon (Eure), *correspondance particulière*  
**D**écidément Fabienne Buccio, la préfète de l'Eure, depuis mars 2009 n'aime pas les sans-papiers. Surtout, semble-t-il, quand ils sont kurdes. Cette représentante de l'État avait déjà fait parler d'elle l'été dernier, lorsqu'elle était encore préfète de la Mayenne, en renvoyant en Turquie une Kurde cardiaque avec ses deux enfants (*L'Humanité* du 28 août 2008). Cette fois-ci, notre représentante de l'État a récidivé en s'en prenant à une famille arménienne sans papiers appartenant à la communauté minoritaire des Kurdes yézides (à peine 1 % de la population totale arménienne). La gendarmerie pistait les Movsissian et leurs deux enfants de six et huit ans depuis plusieurs jours. Ils ont été arrêtés le 24 août dernier à 8 h 30, dans leur chambre d'hôtel, à Vernon, obtenue grâce aux services d'urgence du 115.

En France depuis 2006, les Movsissian n'ont pas obtenu le droit d'asile qu'ils demandaient alors même que les membres de leur communauté sont considérés en Arménie, selon maître Laurent Falacho, avocat de la famille Movsissian, comme « des citoyens de seconde zone ». En outre, les parents ont reçu du tribunal, en janvier

dernier, une obligation de quitter le territoire français. Incarcérés dès leur arrestation au centre de rétention de Oissel (banlieue de Rouen), le couple et leurs deux enfants ont été présentés dans les 48 heures au juge des libertés. Ce dernier a considéré que maintenir en rétention des enfants n'était pas contraire aux conventions internationales. Une décision inverse aux recommandations formulées le 14 août dernier par Dominique Versini, la défenseure des enfants, préconisant que les mineurs « ne soient pas enfermés dans des centres de rétention, mais assignés à résidence avec leurs parents, pendant le déroulement de la procédure d'éloignement », précise maître Falacho.

Toute la famille a donc été maintenue en rétention dans l'attente de l'octroi de laissez-passer consulaires autorisant l'en-

trée en Arménie de cette famille qui a réitéré, il y a quelques mois, une demande d'asile toujours sans réponse. La situation est inquiétante selon les soutiens de la famille : « Les enfants ne mangent plus et sont tombés malades. » Pour l'avocat de la famille, « les services préfectoraux ont agi ainsi, au mois d'août, afin d'éviter les mobilisations d'enseignants et de parents d'élèves, majoritairement opposés à l'arrestation et à la rétention d'enfants scolarisés ». C'était sans compter sur la ténacité du réseau éducation sans frontières.

Quant à la très zélée Fabienne Buccio, elle n'a absolument pas l'intention, pour l'instant, de permettre à deux jeunes gamins de six et huit ans d'entrer respectivement en CP et en CE1 et de retrouver après-demain leurs copains d'école.

Frédéric Seaux

## LE PROFESSEUR DE KARATÉ LIBÉRÉ

Abdel Nainia, le professeur de karaté marocain arrêté lundi dernier, a été libéré jeudi. L'arrestation de ce sans-papiers, installé à Figeac (Lot) depuis 2003, avait suscité une forte mobilisation, notamment devant le tribunal de Toulouse, jeudi. Libéré du centre de rétention de Cornebarrieu, Abdel Nainia est assigné à résidence jusqu'au 10 septembre, en attendant la décision du juge du tribunal administratif sur sa possible expulsion.